

PROCES-VERBAL

De l'assemblée générale

Jeudi 29 mars 2018 à 10 h 15, à Fleurier

<u>Présidence</u>	M. Stéphane Rosselet
<u>Participants</u>	57 membres avec droit de vote 8 représentants des organisations membres avec droit de vote 10 invités 5 membres d'honneur 2 représentants de la presse
<u>Excusés</u>	34 membres, membres d'honneur et invités
<u>Secrétaire du jour</u>	Mme Josée Sandoz

Ordre du jour

1. Ouverture
 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2017
 3. Rapports :
 - 3.1 de la présidence
 - 3.2 de la direction
 4. Rapports financiers :
 - 4.1 comptes 2017
 - 4.2 des vérificateurs de comptes
 - 4.3 budget 2018
 5. Elections complémentaires :
 - 5.1 au comité et au comité directeur
 - 5.2 d'un vérificateur-suppléant
 6. Durabilité en production agricole par M. Jan Grenz de l'HAFL
 7. Message du Conseiller d'Etat, M. Laurent Favre
 8. Divers
-

1. Ouverture

Le président souhaite la bienvenue à chacun. Il annonce que le Conseiller d'Etat, M. Laurent Favre arrivera plus tard. Il salue M. Frédéric Mairy, représentant de la commune de Val-de-Travers, M. Jan Grenz, intervenant, les membres et les invités, ainsi que les membres d'honneur et la presse. La liste des excusés est en possession du secrétariat.

Sans remarque, l'ordre du jour proposé est adopté et l'assemblée se poursuivra comme prévu.

M. F. Mairy apporte les salutations du Conseil communal de Val-de-Travers. Avant la naissance de la commune de Val-de-Ruz, pendant quelques années, Val-de-Travers comptait la plus grande surface agricole. Les relations entre la commune et les agriculteurs sont celles que l'on retrouve partout ailleurs. Actuellement, les dossiers de qualité paysagère permettent d'avoir d'autres rapports entre communes et agriculteurs. La commune essaie de faire un lien avec l'agriculture au travers de la manifestation des naissances de l'année par exemple, en plantant une allée d'arbres ou des arbres fruitiers.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 2017

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

3.1 de la présidence

M. S. Rosselet relève qu'une multitude de sujets ont occupé l'année : nouvelles valeurs de rendement, budget cantonal, géoréférencement, différentes prises de position cantonales ou fédérales, PA 22 +, agriculture 4.0, marché du lait et comme chaque année, les sangliers. Il revient sur l'année météorologique 2017 en la comparant avec la norme 1981-2010 pour amener certaines réflexions en lien avec le changement climatique. Il aborde notamment la pluviométrie et les températures en hausse. En 2017, de nombreuses exploitations non reliées au réseau d'eau courante ont eu quelques problèmes d'approvisionnement. A l'avenir, il faudra donc pourvoir desservir un maximum de fermes en eau courante. Les défis seront techniques, mais aussi financiers. Les conditions météorologiques peuvent poser problème dans le respect du bilan de fumure et de la PLVH quand les aléas climatiques se manifestent.

Il montre les résultats de la votation pour la sécurité alimentaire. Neuchâtel était le 4^{ème} canton, soit 88 % pour l'acceptation de cette initiative.

Le président mentionne ensuite les objets qui vont venir en votation : "Souveraineté alimentaire", "Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques", "Pour la dignité des animaux de rente agricoles" (vaches à cornes). La Suisse produit environ 50 % de sa consommation. Produire plus avec ces initiatives deviendra difficile. Le but est au moins de continuer à produire ces 50 %.

Il aborde les différentes initiatives en traitement d'ici 2019 concernant l'agriculture et en explique les conséquences pour cette dernière, soit "Stopper le mitage, pour un développement durable du milieu bâti", "Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables", "Pour une eau potable propre et une alimentation saine". Il mentionne également une initiative en cours de dépôt "Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse".

La PA 22 + risque d'être influencée par toutes ces initiatives en cours. L'USP demande en conséquence un report de 2 ans pour les discussions de la PA 22 +, afin que toutes ces initiatives aient été traitées.

Il mentionne ensuite les dépenses fédérales pour l'agriculture. Depuis 10 ans, l'enveloppe n'a pas augmenté, au contraire, elle est maintenue avec peine. Il espère que pour 2018, l'agriculture n'aura pas à nouveau à se battre pour son budget. Le coût en pourcents des frais de la Confédération pour l'agriculture a diminué, elle est le seul secteur dans ce cas. Il n'est pas juste de devoir raboter le budget agricole dans la même proportion que ceux qui ont augmenté leurs dépenses.

Il parle ensuite de la moyenne laitière par exploitation dans le canton par rapport au reste de la Suisse pour montrer qu'il est difficile d'être unis sur la politique agricole entre les cantons. Tous les cantons n'ont pas les mêmes intérêts. Il remercie les collaborateurs de la CNAV et le directeur, les membres des comités, le SAGR, le SCAV, le SFFN et M. Laurent Favre, ceci bien qu'ils ne soient pas toujours d'accord !

Mme M. Baur, vice-présidente UPN, donne le rapport de l'UPN de Mme N. Stauffer. L'UPN a fêté ses 75 ans d'existence samedi dernier. Elle rappelle le rôle important de la paysanne sur l'exploitation. Au cours des dernières années, la paysanne a évolué vers plus d'autonomie, elle choisit dans quoi elle veut s'investir et travaille à l'extérieur. Chaque femme peut trouver sa place dans le large panel qu'offre le monde agricole. L'UPN compte actuellement 859 membres. Elle aborde ensuite les activités 2017, avec entre autres la réalisation de quatre petits films ayant pour thème l'engagement, en collaboration avec Agridea. Pour faire suite à ces réalisations, une formation continue pour les femmes qui aimeraient s'engager au sein d'organisations agricoles est mise sur pied. L'UPN était présente au marché des produits du terroir de Fête la Terre, à la journée de remises des diplômes des brevets et maîtrises agricoles et à la journée du lait à la pause durant laquelle plus de 345'000 écoliers de Suisse ont reçu un verre de lait. Cet été, Mme Baur a participé au dîner à la ferme SRF et reçu le 2^{ème} prix. Elle rappelle le site internet des paysannes neuchâteloises qui contribue à une communication indissociable de la vie actuelle. Elle passe en revue les différentes activités de l'association faïtière (USPF). Pour cette dernière, il est primordial que le travail de la femme et de l'homme dans l'exploitation soit obligatoirement déclaré auprès des assurances sociales. Elle rappelle que la commission de la politique familiale et sociale a lancé son projet "Aide et soutien" dont le but est d'encourager les femmes et hommes de l'espace rural en difficulté à chercher de l'aide et un soutien professionnel à temps.

M. A. Gerber, vice-président, fait un petit tour d'horizon de l'actualité viticole. Il relève que la viticulture subit une très grande pression de l'Ofag pour transformer les AOC en AOP/IGP. Il regrette le départ de nombreux chercheurs de

Changins. Neuchâtel est avant-gardiste dans la gestion des données. Le canton a mis en place de devoir passer par le guichet unique pour le contrôle de la vendange.

Le vignoble neuchâtelois a été très peu touché par le gel en 2017. L'humidité du printemps a entraîné cependant une récolte légère.

La viticulture éprouve de la difficulté à trouver des gens qui s'engagent dans les différentes associations. En conséquence, il a été décidé de faire une grande interprofession où chacun devra se définir selon qu'il est dans la production ou l'encavage. M. Sébastien Cartillier est maintenant parti. Heureusement, le canton a pu lancer les procédures d'engagement et la nouvelle personne sera en principe connue en avril.

Par rapport à la vinification, il y a de plus en plus de pressions concernant les résidus dans le produit fini. Il rappelle que 20 % de la viticulture neuchâteloise est certifiée bio.

3.2 de la direction

M. Y. Huguelit passe en revue les activités 2017 en faisant le point par secteur. Au niveau du marché de bétail, il déplore une baisse de subvention de fr. 15'000.- pour 2018. Il y a eu passablement d'engagement pour l'enseignement. Il revient sur la promotion de la production de betteraves au Val-de-Ruz avec des séances d'information et des essais sur le terrain durant 2 ans. Un essai de transport groupé par camions est mis en œuvre.

Au niveau fédéral, il apprécie de pouvoir compter sur le soutien des parlementaires neuchâtelois. Il regrette la pression continue sur l'enveloppe agricole et relève le gros travail de l'USP au niveau des Chambres. Il déplore cependant de ne pas avoir de soutien du Chef du Département fédéral de l'agriculture.

Au niveau cantonal, il relève les zones viticoles mises en protection. Il regrette les interpellations diverses de ces dernières semaines. Force est de constater qu'il y a une méconnaissance du secteur agricole. Il rappelle qu'il y a un effort sur le canton pour une agriculture durable et qui favorise la biodiversité. Si l'Etat réduit les moyens, l'agriculture pourrait cependant réduire les prestations.

Il remercie les organisateurs du char de la Fête des Vendanges qui est toujours porteur d'une image positive importante.

Il mentionne ensuite les 150 ans de la Société d'agriculture de La Chaux-de-Fonds avec un magnifique cortège et l'édition d'un livre par un ancien président de la CNAV. Il rappelle ensuite la conférence de presse avec Neuchâtel Rando pour communiquer par rapport aux agressions de bovins. Il informe sur l'important projet de biogaz à La Chaux-de-Fonds, avec 50 agriculteurs concernés. Ce projet se fait en collaboration avec Viteos. Il faudra vendre du gaz de proximité plus cher que du gaz "normal". Plusieurs entreprises ont montré leur intérêt.

Au niveau de la valorisation des produits, la CNAV organise la sélection des vins chaque année. Cette année, la même chose va être fait pour le Gruyère. Il explique le détail d'un projet de développement au Val-de-Ruz avec une plus-value au niveau des agriculteurs. Il espère que le canton puisse continuer de soutenir ce projet.

Au niveau fiscal, des discussions sont menées pour le transfert des fortunes privées et fortunes commerciales pour les exploitants qui arrêtent. Cela validera comment les futurs retraités seront taxés.

Les années à venir seront difficiles, c'est tous ensemble, avec un message commun, que nous arriverons à répondre à toutes les attaques et les exploitants sont les premiers communicateurs.

4. Rapports financiers

4.1 Comptes 2017

Le directeur commente rapidement les comptes 2017. Il relève quelques transformations faites dans le bâtiment de l'Aurore 4 ayant occasionné quelques frais. Il rappelle au niveau "manifestations" le soutien à l'initiative sécurité alimentaire. Il annonce que les amortissements représentent les divers frais liés à l'aménagement de nouveaux bureaux. Une dotation provisions de fr. 75'000.- est comptabilisée pour la cotisation 2019. Au niveau des recettes, une grosse activité au niveau de l'enseignement est visible. Le poste PER comprend les calculations géoacorda. Au niveau du projet CyclammonNE qui est terminé, une facture 2016 est arrivée trop tard, ce qui explique un poste négatif. Pour Agrisano, le système a changé, le défraiement est moins élevé pour les assurés Lamal, mais plus pour les conseils en assurances. Au niveau des APG, il relève trois congés maternité. Les provisions dissoutes sont constituées de la cotisation fr. 2.50/ha (fr. 75'000.-) et du soutien à l'initiative alimentaire (fr. 18'294.-). Les comptes se soldent ainsi par un bénéfice de fr. 4'218.87.

M. Y. Huguelit prend ensuite rapidement le bilan. Vu les travaux réalisés dans le bâtiment, l'hypothèque n'a pas été remboursée. Le toit sera refait en juin, ainsi que la façade extérieure Est. En 2018, il n'y aura donc pas de nouvel amortissement hypothécaire.

4.2 des vérificateurs de comptes

M. Chr. Dolder lit le rapport des vérificateurs et demande à l'Assemblée d'accepter les comptes présentés.

Les membres acceptent les comptes à l'unanimité.

4.3 Budget 2018

Le budget 2018 est commenté rapidement par le directeur, il ressort un bénéfice prévisionnel de fr. 2'900.- sans tenir compte de dissolution de provisions. Les subventions étaient encore fixées à fr. 385'000.- lors de la validation par le comité, en réalité elles seront de fr. 365'000.-.

Le budget est accepté par les membres à l'unanimité.

5. Elections complémentaires

5.1 au comité et au comité directeur

Pour le comité, M. S. Rosselet annonce les démissions de MM. Daniel Kuntzer et Albert Porret. Pour les remplacer, respectivement MM. Romane Botteron, André Haussener et Yann Künzi sont proposés.

Pour le comité directeur, le président annonce la démission de M. Stéphane Challandes. M. Christophe Tanner est proposé pour le remplacer.

Les membres approuvent les élections de MM. Romane Botteron, André Haussener et Yann Künzi au comité et celle de M. Christophe Tanner au comité directeur.

5.2 d'un vérificateur-suppléant

M. S. Rosselet annonce que M. Chr. Dolder est sortant.

La commission de vérification des comptes pour l'exercice 2018 se composera de MM. Frédéric Matile, René Porret et Fabrice Pellaton, vérificateurs, M. Claude-Alain Dreyer vérificateur-suppléant. Un deuxième vérificateur-suppléant est recherché.

M. Raphaël Oppliger est proposé et élu vérificateur-suppléant pour l'exercice 2018.

6. Durabilité en production agricole par M. Jan Grenz de l'HAFL

M. Jan Grenz est ingénieur agronome. Il travaille depuis 2008 à l'HAFL. Il s'y occupe de divers projets liés aux aspects environnementaux. Il explique que la durabilité n'est pas une idée nouvelle, dans la forêt cela existe depuis 3 siècles. Au niveau politique, nous sommes vraiment dans l'âge de la croissance. Le développement économique est très impressionnant. Le rendement en agriculture a suivi. Notre empreinte écologique a également crû. Cela ne peut pas continuer ainsi, en particulier si la demande de la population continue à grandir de la même façon. L'agriculture est comme la base de notre société. C'est pour cela que le sujet de la durabilité est très pertinent pour elle. Le groupe de M. Grenz travaille sur les exploitations avec les agriculteurs. Les buts entre 1960 et 2015 sont donnés. Il faut croître de manière durable. Il rappelle que le principe de la durabilité est inscrit dans la Constitution. En particulier "production répondant à la fois aux exigences du développement durable et à celles du marché". Il relève les activités "durables" du secteur privé. Comment voir si notre activité est "durable" ? Il explique les différentes méthodes d'analyses développées. L'HAFL utilise la méthode RISE. C'est une méthode mise au point pour le conseil, la recherche et l'enseignement, mais pas pour le contrôle. Il montre ensuite les résultats des effets environnementaux par kilo de fromage et de pain produits en Suisse et dans les pays voisins. C'est assez favorable pour les produits suisses. En général, la production de lait basée sur le pâturage est avantageuse au niveau de l'environnement. Un autre exemple avec la viande de bœuf : la Suisse se positionne aussi très bien. Une enquête montre une préférence des consommateurs d'acheter des produits suisses liée à la très haute confiance dans le produit suisse et une bonne image quant à la qualité. Il aborde ensuite les polygones de la durabilité. Cette méthode repose vraiment sur un dialogue avec l'exploitant permettant d'évaluer la durabilité de la ferme. L'un des problèmes pour l'exploitation suisse est l'émission des gaz à effets de serre. Pour 1 litre de lait suisse, c'est 700 g de CO₂, cependant dans d'autres pays, c'est 2 à 3 fois cette valeur. Une autre difficulté est la dimension économique et sociale (beaucoup d'heures de travail et un revenu pas très attractif). Il conclut en disant qu'il est nécessaire d'atteindre une agriculture durable. Actuellement, il est possible d'évaluer la durabilité à tous les

niveaux. Il y a des enjeux, mais les fermes suisses ont une assez bonne performance environnementale sans en profiter pleinement au niveau économique. Pour produire de manière durable, il faut investir. La pression est forte sur les prix à la production et en même temps, il y a la pression pour la durabilité. Il faut trouver une solution pour réduire cette pression, mais il doit constater que les agriculteurs seuls ne peuvent pas résoudre le problème.

Un temps de questions suit.

7. Message du Conseiller d'Etat, M. Laurent Favre

M. L. Favre a beaucoup de plaisir à être là, en plus dans son terroir. Il relève que le Conseil d'Etat veut investir, notamment dans les constructions rurales et les fromageries. Pour la suite, un nouveau crédit d'améliorations structurelles pour 4 ans sera sollicité auprès du Grand Conseil. Il s'agira de convaincre une majorité qualifiée de députés. Il y a un défi politique donc. Pour investir, il faut être capable de faire des économies. Le travail est en cours dans tous les départements. Une conséquence normale est le mécontentement de certains. Nous devons faire des économies de fonctionnement et sur les subventions. Ces dernières constituent la moitié des dépenses cantonales. L'agriculture a donc aussi un objectif d'économies, soit fr. 60'000.- à fr. 70'000.- pour 2018. C'est 1.5 % du budget agricole, nous estimons que cet effort est équitable et acceptable. L'objectif 2021, c'est fr. 600'000.- d'économies pour trois services, soit fr. 200'000.- pour le Sagr. Le Conseil d'Etat n'a pas le choix, puisqu'il ne veut pas augmenter les impôts. Il est conscient que notre canton doit gagner en attractivité. Nous avons besoin de tous pour réussir. Nous pensons tenir le début de la solution.

Concernant la protection des terres agricoles, c'est un défi depuis plusieurs années. Nous allons réussir à reclasser quelques 60 ha de zone à bâtir en zone agricole. En matière viticole, nous avons gelé la surface. Nous nous réjouissons du beau travail de NVT. La Station viticole a fait l'objet de quelques discussions au Conseil d'Etat, nous arrivons au terme de la procédure de remplacement.

Il aimerait aborder brièvement la question des sangliers et des dégâts trop importants à travers le canton, en particulier autour des réserves. Le problème est européen avec une espèce en fort développement. Nous avons pris des mesures depuis quelques années pour intensifier la chasse dans le canton. Dès ce printemps, nous allons pratiquer la chasse à l'affût. Nous faisons donc un pas supplémentaire pour la régulation par la chasse. Il y a des réactions politiques, un groupe estime que nous allons éradiquer l'espèce ! Le Conseil d'Etat va gérer cela. Cependant un problème est que, suite aux rumeurs qui circulent, certains pratiqueraient le braconnage, la situation doit être évaluée. Des tirs illégaux ne seraient pas tolérés.

Au niveau de la politique agricole fédérale, nous soutenons l'agriculture neuchâteloise dans ses fondamentaux. PA 22 + nous inquiète également. Le Conseil d'Etat soutient une agriculture durable et génératrice de valeurs ajoutées. Dès lors, nous ne pouvons que vous encourager dans ce sens.

M. F. Würgler demande si quelque chose est prévu pour réguler les corneilles.

M. L. Favre répond que des chasseurs sont recherchés pour réguler les corneilles, mais les ressources du canton sont actuellement plus centrées sur les sangliers.

M. Chr. Tanner remarque que le monde agricole neuchâtelois a déjà joué le jeu de nombreuses fois pour économiser. Il revient sur l'étude BAK Basel, Neuchâtel se situe à 60 % des dépenses moyennes. Notre secteur a déjà fait des efforts importants. Il demande qu'à l'avenir, il soit tenu compte de cela. La limite a maintenant été atteinte.

M. L. Favre indique que le rapport BAK Basel a été utilisé pour élaborer le programme de législature. Au-delà, nous devons aussi être capables d'investir pour créer de l'activité économique. L'agriculture neuchâteloise perçoit des montants importants du canton. Cet investissement doit être maintenu. Cependant, assainir la situation d'un canton prend du temps. C'est un travail de fond et de remises en question du soutien de l'Etat. Un vrai programme de législature, c'est 4 ans de travail. Aucun investissement n'est pas le début d'une prospérité durable pour ce canton. L'exercice n'est pas facile.

M. Eric Robert demande s'il y aura des économies sur les dégâts fait par les sangliers dans la réserve.

M. L. Favre répond que les dégâts soient faits dans les réserves ou pas, il s'agit de dégâts qui doivent être dédommagés. Le but est de réguler les sangliers, ce qui permettra d'économiser sur les dédommagements.

Un membre demande une concertation intercantonale au niveau des sangliers.

8. Divers

M. S. Rosselet tient à féliciter Mme Jennifer Blanchet Iselin pour l'obtention du brevet fédéral de paysanne, MM. Sylvain Bärffuss, Valentin Von Allmen et Roman Z'Rotz pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur.

M. Y. Huguelit remercie M. Félix Würgler pour les nombreuses années durant lesquelles il a œuvré au service de la branche agricole et lui remet un présent.

M. Monnat apporte les salutations de l'USP. Il relève les travaux actuels au niveau des accords de libre-échange. D'autre part, la commission de l'économie et des redevances a demandé un calendrier de la politique agricole pour le futur. Sur ce sujet, l'USP veut soutenir une durabilité et une diversification des produits. Au niveau des initiatives mentionnées auparavant, l'USP est très engagée. Concernant Agroscope, l'USP a été très surprise et travaille sur le sujet. Il a bon espoir que cette année, il n'y ait pas de coupes majeures dans le budget agricole fédérale. Il mentionne les projets en cours, dont la digitalisation.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 13h15.

La secrétaire : Josée Sandoz

